

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 avril 2026

Présents : Messieurs. Ribet Kévin, Corrège Benjamin, Dinnat Éric, Savès Grégory, Rostaing Nicolas

Mesdames Sylvie Dussenty, Sylvie Foglio, Emilie Hurtado, Florence Chochon la Touche, Boutonnet Fabienne

Absent excusé : Damien Doury procuration à Éric Dinnat

Ordre du jour :

- 1) Election du secrétaire de séance
- 2) Approbation CR conseil du 21 mars 2026
- 3) Vote du compte financier unique (ou compte administratif et compte de gestion)
- 4) Affectation de résultat
- 5) Vote du budget communal
- 6) Vote des taxes directes locales
- 7) Vote des subventions attribuées aux associations
- 8) Délibération ONF : convention tripartite entre la mairie, l'ONF et la famille ESTOUP
- 9) Renouvellement commission communale des impôts directs
- 10) Questions diverses

Début de séance à 18h32

1) Election du secrétaire de séance

Secrétaire de séance : M. Benjamin CORRÈGE, accepté à la majorité des membres présents.

2 absentions : Monsieur Nicolas Rostaing et Madame Fabienne Boutonnet

2) Approbation CR conseil du 21 mars 2026

Rectification faite à la demande de Mme Boutonnet :

- page 2 : Il fallait lire « Madame Boutonnet doyenne d'âge a pris la présidence de la séance » et non « Monsieur Boutonnet Fabienne, doyenne d'âge a pris la présidence de la séance » ouvre la séance

- Dans le paragraphe 7 sur les indemnités du Maire, Madame Boutonnet remarque que le texte est à la première personne. Monsieur Corrège après relecture du compte rendu indique qu'il manque uniquement les guillemets pour indiquer un discours direct et rapporter les paroles prononcées par Monsieur le Maire d'où l'utilisation du pronom « je ».

Rectification faite à la demande de Monsieur Rostaing :

- Monsieur Rostaing souhaite apporter un correctif à sa prise de parole en question diverse sur le montant qui resterait sur le compte une fois les subventions accordées, il modifie le montant de 176 000 annoncé en 165 767 euros.

Approbation du compte-rendu du 21 mars 2026 :

2 CONTRE

9 POUR

→ Accepté à la majorité

3) Vote du compte administratif

Madame Dussenty, conseillère municipale, présente le compte administratif au Conseil Municipal. Monsieur le Maire Kévin RIBET ainsi que l'ancien maire Nicolas ROSTAING, ayant quitté la salle, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte Administratif Communal :

- **Résultats reportés :**

Section de fonctionnement : excédent de 103 777.68 €

Section d'investissement : excédent de 65 738.66 €

- **Opérations de l'exercice 2025 :**

Section de Fonctionnement

Dépenses : 175 439.79 €

Recettes : 196 600.21 €

Soit un excédent de : 21 160.42 €

Section d'investissement

Dépenses : 102 697.25 €

Recettes : 35 064.71 €

Soit un déficit de : - 67 632.54 €

Résultats de l'exécution du budget :

- Dépenses : 278 137.04 €

- Recettes : 231 664.92 €

Et donc un résultat du budget de

CE QUI DONNE UN RESULTAT FINAL :

Fonctionnement : Excédent de : **124 938.10 €**

Investissement : Déficit de : **- 1 893.88 €**

Vote du compte administratif :

9 POUR

2 ne prennent pas part au vote

→ Accepté à la majorité

3) Vote du compte de gestion

- Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 ;

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le Compte de Gestion Communal dressé pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

Vote du compte de gestion :

11 POUR → Accepté à l'unanimité

4) Affectation de résultat (voir page suivante)

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 124 938.10 €

- un déficit d'investissement de : 0.00€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 21 160.42 €

B Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 103 777.68 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous) + 124 938.10 €

D Solde d'exécution d'investissement

- 1 893.88 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

0.00 €

Besoin de financement F=D+E

- 1 893.88 €

AFFECTATION = C=G+H

+ 124 938.10 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

1 893.88 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

123 044.22 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0.00 €

5) Vote du budget communal

Monsieur le Maire présente le budget primitif tel qu'il a été réalisé.

Dépenses de fonctionnement : 284 566.22 €

Recettes de fonctionnement : 284 566.22 €

Dépenses d'investissement : 54 637.88 €

Recettes d'investissement : 54 637.88 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le budget primitif 2026.

Commentaires sur le budget fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement :

Ligne 61522/011 : entretien et réparation : 26 000 euros → va servir à réaliser des travaux sur la commune (sol de la Mairie par exemple ...)

Ligne 615228/011 : idem

61558/011 : broyage du trou de Bélard

6156/01 : photocopieur, cloche, logiciel de comptabilité

4525 : assurance responsabilité de la commune

622/011 : Monsieur Nicolas Rostaing explique que normalement c'est sur cette ligne que doit être notée la redevance incitative. Monsieur le Maire explique que ça a été affecté ailleurs.

633 : Urssaf

6281 : 1500 euros → adhésion à panneau Pocket à prévoir ce qui évitera de passer par le SMS.

6283/011 : frais de nettoyage - la somme indiquée en n-1 ne correspond pas à ce qu'a calculé Monsieur Nicolas Rostaing. Monsieur le Maire explique qu'il a augmenté la somme pour pouvoir augmenter la fréquence du ménage. Monsieur Nicolas Rostaing explique que normalement, cette ligne doit être à 1000 euros et considère qu'avoir mis 1500 c'est bien.

65313 et 65315 : correspond à la cotisation retraite payée en fin de mandat,

6558/65 : prise en charge de la scolarité des enfants scolarisés à Martres. 27 370 euros c'est la somme à payer pour 2024, Monsieur le Maire a provisionné 35 000 euros car il y avait 18 enfants en 2025 sachant que le coût par enfant est de 1335.51 euros par an, cantine incluse.

66111 : intérêt de l'emprunt de l'église payable jusqu'à l'année 2042 et donc on ne peut pas emprunter jusqu'à cette date.

- Recettes de fonctionnement :

73111 : Impôts directs locaux, Monsieur Nicolas Rostaing demande pourquoi ils sont en baisse avec un passage de 67 229 euros à 52 000 euros. Monsieur le Maire explique que la commune n'a pas de pouvoir de décision sur ce point et qu'il vaut mieux mettre moins et obtenir plus à la fin plutôt que le contraire.

7478/74 : Monsieur Nicolas Rostaing demande à quoi correspondent les 7154 euros portés sur cette ligne. Monsieur le Maire explique que ce sont les subventions accordées par la CAF pour l'aire de jeu que Monsieur Rostaing a fait rénover l'an passé. Aussi, cette ligne est à 0 euro cette année puisque les subventions ne seront pas octroyées.

748371 et 748371 sont reportés au 73111/731

75814/75 : correspond à ce que rapporte le barrage EDF

75888 : correspond à ce que rapporte la location de la salle des fêtes et le paiement de l'électricité, les montants sont en baisse car il n'y a plus les assurances sur cette ligne

- Dépenses d'investissement :

1641 : correspond à l'emprunt pour la rénovation de l'église

2131 : correspond aux 2 façades à réaliser et qui ont été prévues par la municipalité précédente. Le complément servira pour faire de petits travaux mairie. Les travaux seront réalisés en octobre prochain comme convenu avec l'entreprise RAJA.

2157 : 3500 euros prévus en cas de besoin pour acheter du petit matériel

- Recettes d'investissement :

021/021 : lié au report

10222 : restitution à hauteur de 4786 euros de TVA pour les travaux réalisés en 2024

13251 : 10 000 euros, correspond au fond de concours

13461 : 5800 euros de subventions octroyées par la DETR pour le cimetière

Vote du budget :

11 POUR

→ Le budget primitif est adopté à l'unanimité par les membres présents

6) Vote des taxes directes locales

Monsieur le Maire annonce que comme promis durant la campagne électorale, les taux d'impositions seraient maintenus.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal, de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents considère qu'il n'y a pas lieu de modifier les taux d'imposition des taxes directes locales et vote comme suit le taux des taxes pour 2026 :

- Taxe foncière (bâti) : 40.85 %
- Taxe foncière (non bâti) : 83.01 %
- Taxe d'habitation : 15.65 %

Vote des taxes directes locales :

11 POUR

→ Adopté à l'unanimité par les membres présents

7) Vote des subventions attribuées aux associations

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Kévin RIBET, Maire, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Comité des Fêtes et des Sports : 2 500 €
Vote : 7 voix POUR ; 4 personnes ne participent pas au vote (Mesdames Dussenty, Chochon la Touche, Hurtado, Monsieur Savès)
- Les Fous du Bois : 70 € ; Voté à l'unanimité
- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 100 € ; voté à l'unanimité
- Radio Galaxie : 40 € ; voté à l'unanimité
- ADAMA31 : 40 € ; voté à l'unanimité
- ACCA : 250 € ; 9 votants et 2 personnes ne participent pas au vote (Messieurs Dinnat et Rostaing)
- O BOCAUX THE : 1 000 € ; 10 voix POUR 1 personne ne participe pas au vote (Monsieur Rostaing)
- MESNIE MURETAINE : 500 € ; 10 voix POUR et 1 personne ne participe pas au vote (Madame Boutonnet)

Après délibération, le Conseil Municipal, attribue la somme totale de 4 500 € à l'article 65748.

8) Délibération ONF : convention tripartite entre la mairie, l'ONF et la famille ESTOUP

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la famille ESTOUP souhaite mettre en place une exploitation agricole de vaches de race bovine Galloway.

Il s'avère que leurs parcelles jouxtent des parcelles communales que nous avons mises en gestion auprès de l'ONF.

Après avoir sollicité le technicien ONF en charge de notre commune, cette activité est réalisable.

Côté communal, il y a un réel intérêt à mettre en place cet accord dans le sens où cela augmente la biodiversité, atténue les risques incendie, rouvre et valorise un espace naturel et agricole avec des retombées locales.

Afin de mener à bien ce projet, il est nécessaire de rédiger une convention tripartite entre la commune, l'ONF et la famille ESTOUP.

Un accord de fermage avec la commune et l'exploitant sera entériné par le biais d'une convention qui fixera les modalités contractuelles et financières.

Cependant, l'ONF a annoncé à M. Estoup qu'il ne pourrait faire de pâturage sur les parcelles communales qu'entre le 1^{er} mai et le 1^{er} octobre au lieu de 12 mois contrairement à ce qui avait annoncé initialement par l'ancien Maire, Monsieur Rostaing. Aussi, hors cette période, les bêtes ne pourront pâturer que sur les parcelles de M. Estoup, ce qui modifie tant soit peu le projet que ce dernier avait prévu de mettre en place.

A cause de ce contretemps, la convention n'a pas pu être présentée aux conseillers et la délibération sur laquelle le conseil devait se prononcer ne peut pas être votée ce jour.

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération prévue et demande au conseil de l'autoriser à signer la convention lorsqu'elle sera prête.

Il informe également le conseil que les clôtures ne seront pas physiques mais virtuelles, c'est-à-dire que les bêtes porteront des colliers-émetteurs qui émettront un bruit puis un courant électrique si elles dépassent la zone définie par géolocalisation.

Après discussion et délibération, le conseil municipal autorise la signature de cette convention et tous les documents y afférent par Monsieur le Maire.

Résultats du vote :

11 POUR

→ Adopté à l'unanimité

9) Renouvellement commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire indique au conseil qu'une liste de 24 noms a été établie. Parmi cette liste, 12 personnes seront choisies par les services des impôts pour siéger à la commission des impôts directs.

La liste des personnes proposées est la suivante :

CHOCHON LA TOUCHE Lionel	17, RUE DE L'EGLISE	09/04/1966	Chef d'Entreprise
DOURY Daniel	24 RUE DE L'EGLISE	27/03/1962	Retraité
EYCHENNE Karine	5 LES ESPIS	21/03/1973	Agent service hospitalier
JUNCA ep. ORTEGA Christelle	105 ROUTE DE ROQUEFORT	27/06/1986	Fonctionnaire
RIBET Serge	251 AVENUE DE MARTRES	05/03/1961	Retraité
DELORT Nathalie	7 RUE DU VIEUX CHÂTEAU	21/06/1970	Agent Services hospitaliers
MANSCOURT ép. ARROUY Pascale	8 RUE DE LA MAIRIE	29/04/1962	Retraîtée
BRUNELET veuve COUTON Evelyne	1 CHEMIN DE LA FAIENCERIE	26/06/1947	Retraîtée
DINNAT Nicolas	4 RUE DU VIEUX CHÂTEAU	19/02/1964	Retraité
CESAR Michel	190 ROUTE DU PICON	17/03/1945	Retraité
CORREGE Daniel	5 RUE DE L'EGLISE	30/07/1947	Retraité
POIRAUD Priscilla	21 RUE DE L'EGLISE	28/03/1985	Esthéticienne

SUPPLEANTS

FAUROUX Carine	2 CHEMIN DE LA TOUR	04/03/1982	Assistante familiale
DINNAT Frédéric	6 RUE DU VIEUX CHÂTEAU	26/06/1973	Fonctionnaire
LIVRE ep.P AGÈS Françoise	16 RUE DE L'EGLISE	21/06/1946	Retraitée
VERRIERE ep. DOURY Valérie	25 RUE DE L'EGLISE	04/10/1964	Retraitée
WANNER Yannick	1000 ROUTE DU PICON	10/09/1977	Educateur canin
CHAUBET ep. GOMEZ Edith	2 ROUTE DU FOND DE L'ILE	02/07/1957	Retraitée
BOULET Joël	2 CHEMIN DE LAS BORDES	21/05/1962	Retraité
MOLL Gérard	4 LES ESPIS	25/08/1965	Retraité
ARROUY Thierry	2 CHEMIN DE LA BARQUE	18/11/1961	Retraité
GARDELLE Josette	ESQUERRA	29/09/1959	Retraitée
CAPO ep. DUGAST Samanta	19 RUE DU VIEUX CHÂTEAU	22/07/1990	Femme au foyer
DEJEAN Jeanne	2 CHEMIN DE LA BARQUE	28/10/1953	Retraitée

Résultats du vote :

11 POUR

→ Adopté à l'unanimité

10) Questions diverses

- **Travaux sur le réseau pluvial** : Le caniveau en fonte venant du Picon sera raccordé au réseau pluvial de la rue de l'église et ce dernier sera bouché en grave émulsion → le montant des travaux est à hauteur de 3 000 euros, devis fait par l'entreprise NAUDIN. Les travaux seront réalisés au mois de mai.

- **Installation des panneaux 30 km/h** : déjà achetés par l'ancienne municipalité, ils vont être installés rapidement par l'équipe municipale et un arrêté de réduction de vitesse à 30 km/h dans l'agglomération sera rédigé par Monsieur le Maire.

- **Deux suppléants pour la CCID** (Commission communale des Impôts directs) à la communauté de commune sont à trouver en dehors des membres du conseil municipal et en dehors des membres qui siègeront à la CCID de la commune mais non encore nommés.

- **Travaux d'étanchéité du toit de la halle** pour 2260 euros HT : le devis est signé avec Dominique Lasserre qui viendra début mai.

- **Travaux de l'église** : le devis est signé pour 900 euros HT et les travaux seront également réalisés en mai prochain par Dominique Lasserre.

- **Éclairage public** : Monsieur le Maire informe le conseil que les candélabres de la route de Roquefort ont été rallumés durant toute la nuit, suite à une demande de plusieurs administrés, avec un abaissement de la luminosité de 50 % à partir de 22 heures. Les membres du SDEHG indiquent qu'il vaut mieux baisser la luminosité que d'éteindre la lampe totalement car cela diminue la durée de vie des ampoules LED.

- **Une nouvelle barrière**, fabriquée par Éric DINNAT, sera mise en place au niveau du trou de Bélard.

- **La fabrication de la remorque** a été terminée par Messieurs Éric DINNAT et Thierry ARROUY ce qui améliorera les conditions de travail de Monsieur Philippe ORDY (prestataire de service).

- **Présentation des 13 commissions de la communauté de communes Cœur de Garonne** par Monsieur le Maire qui demande qui souhaite y participer :

Madame Florence CHOCHON LA TOUCHE → Commission Projet de territoire / Tourisme / Urbanisme / Aire d'accueil des gens du voyage

Madame Fabienne BOUTONNET → commission Action sociale / solidarité / santé, commission Culture / Patrimoine

Monsieur Benjamin CORRÈGE → Commission Culture / Patrimoine

Monsieur Nicolas Rostaing → Commission Développement économique / Habitat / Agriculture et commerces de proximité, Commission Budget / Finances / Mutualisation des achats et des services, Commission Déchets / Cycle de l'eau, Commission Voirie, Commission Terrains de grand jeu et vestiaires

Monsieur Éric DINNAT → Commission Développement durable / Transition énergétique / Mobilité / Gestion animaux errants et chenils

Madame Emilie HURTADO → Commission Petite enfance / Support à la parentalité

Monsieur Grégory SAVÈS → Commission voirie, Commission Déchets / Cycle de l'eau

Monsieur Kévin RIBET → 8^{ème} Vice-président de la Commission Terrains de grand jeu et vestiaires de la communauté de commune Cœur de Garonne.

- **Cérémonie du 8 mai** : Monsieur le Maire indique au conseil qu'il souhaite que le plus grand nombre de conseillers soient présents. La cérémonie aura lieu à 10h et sera suivie d'un vin d'honneur.

- **Toilettes publics** : Monsieur le Maire indique qu'il a pris la décision d'ouvrir les toilettes derrière la Mairie notamment pour les enfants qui viennent au jardin public suite à des retours d'assistantes maternelles.

- **Dates des conseils** : Madame Boutonnet demande à ce qu'on propose des dates pour les conseils qui coïncident avec l'emploi du temps de son travail. Monsieur le Maire répond qu'il fera au mieux.

- **SACEM** : Mme Hurtado demande si la mairie a adhéré à la SACEM cette année. Il semble qu'un mail ait été envoyé pour renouvellement en début d'année mais Monsieur Rostaing explique qu'il n'a rien reçu. Actuellement, si ça n'a pas été renouvelé, chaque association devra payer la SACEM individuellement. La mairie doit s'abonner à un autre forfait qui permettrait de prendre en compte la fête. Une délibération devra être prise au prochain conseil.

- **SMS Mairie** : Monsieur Rostaing informe qu'il n'a pas reçu le sms de rappel pour l'AG du comité des fêtes. Après vérification, il semble que le problème vienne de son téléphone.

- **Problème en lien avec la carte de collecte de déchets 3CG** : Monsieur Rostaing explique qu'avant, il y avait 4 cartes, 2 ont été perdues, 1 rendue par la Mairie. La question est de savoir comment peuvent faire les associations pour déposer les poubelles après chaque manifestation. La solution trouvée par le conseil est la suivante : la carte sera donnée au responsable de l'association juste avant la manifestation, elle sera mise sur un porte carte et accrochée à l'anneau des clés lors de la remise. Pour la location de la salle des fêtes par des particuliers, les locataires doivent gérer eux-mêmes leurs ordures.

- Monsieur Rostaing demande ce que sont devenus les piquets du terrain multisport. Monsieur le maire explique qu'ils ont été sortis car des jeunes les utilisaient comme javelot, ce qui était dangereux.

- Madame Hurtado indique que le portillon du jardin public s'est affaissé et qu'il faudrait le réparer.

- Monsieur Rostaing demande à Monsieur le Maire comment, suite à sa nomination en tant que Vice -Président de la communauté de communes, il entend concilier ses différentes fonctions. Monsieur le Maire explique qu'il adaptera son emploi du temps aux besoins et qu'il privilégiera dans tous les cas la commune.

Fin de séance à 20h27

Le secrétaire de séance, Benjamin CORRÈGE.